

**MÉTIER**

L'activité de sauveteur secouriste du travail (SST) s'exerce par le(la) salariée, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Ses missions consistent à :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions, au profit de la santé et sécurité au travail

**PUBLIC**

Toute personne volontaire pour remplir ce rôle.

**PRÉREQUIS**

Aucun pré-requis technique  
Avoir une motivation et une sensibilité dans le domaine de la prévention des risques

**STAGIAIRES PAR SESSION**

De 4 à 10 personnes  
Seuils imposés par le référentiel INRS

**DURÉE**

14 h soit 2 jours

**MODALITE D'ADMISSION**

Aucun

**TARIF**

Nous contacter : 05.59.14.04.44  
[afpiadour.pau@metaladour.org](mailto:afpiadour.pau@metaladour.org)

**MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Alternance d'apports théoriques, d'échanges d'expériences, d'analyses de films et photos, d'études de cas, Mise en pratique avec utilisation du matériel de simulation de secours, Formateur habilité par l'INRS et intervenant en prévention des risques professionnels, Un aide-mémoire et un livret sont remis à chaque participant.

**ÉVALUATION DES ACQUIS**

Deux épreuves certificatives permettent de valider les 8 compétences du référentiel :

- Epreuve 1 : mise en place d'une situation d'accident du travail simulée,
- Epreuve 2 : Entretien entre le candidat et le formateur avec comme support possible, la mise en situation de l'épreuve 1.

**FORMALISATION DES RESULTATS**

Attestation de formation  
Remise du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

**ÉLIGIBLE CPF**

Code Répertoire Spécifique : 715

**CAPACITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES**

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

Être capable de réaliser une protection adaptée

Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie, en vue du résultat à obtenir

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérées(s)





## CONTENU DE LA FORMATION

**LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**

- Champ et nature de l'intervention du SST
- Cadre juridique et dispositions réglementaires
- Le vocabulaire lié à la prévention (notions de danger, risque, dommage, accident du travail, maladie professionnelle...)
- Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

**LE SST : UN ACTEUR DE LA PREVENTION**

- Les principes généraux de prévention
- Démarches à mettre en œuvre pour identifier les dangers et les risques, supprimer ou faire supprimer les dangers, définir les actions de protection
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise

**PROTEGER**

- Identifier les risques persistants, supprimer les dangers de façon permanente et sans risque, isoler/soustraire la victime
- Alerte et protection des populations

**EXAMINER POUR FAIRE ALERTE ET INFORMER :**

- Procédure d'examen d'une victime :
  - Saigne-t-elle abondamment ?
  - S'étouffe-t-elle ?
  - Parle-t-elle ?
  - Respire-t-elle ?
- Règles de base de la communication pour transmettre efficacement une information

**EXAMINER POUR FAIRE ALERTE ET INFORMER :**

- Organisation des secours dans l'entreprise :
  - Alerte
  - Choix des personnes
  - Message
  - Transmission du message
  - Organiser l'accès des secours

**SECOURIR**

- Procédures et gestes de premiers secours selon l'état de la victime :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur l'empêchant d'effectuer certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie
  - La victime ne répond pas mais respire
  - La victime ne répond pas, elle ne respire pas

**INTERVENIR SUR DES SITUATIONS SPECIFIQUES**

- Conduites particulières à tenir pour les risques spécifiques rencontrés dans les entreprises ou la profession



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**VALIDITE DU CERTIFICAT**

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.



## POUR ALLER PLUS LOIN

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Plan prévention
- Préventeur Santé Sécurité au travail et environnement



ACCES AU  
PLANNING DE  
FORMATION

